



Production

Une division d'Hydro-Québec

Le 21 janvier 2005

Madame Anne-Lyne Boutin, Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec QC G1R 6A6

Avant-projet de réfection
1650, rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières, Québec
G9A 4S9

Objet: *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*
Dépôt de mémoires et annexes supplémentaires

Madame,

Hydro-Québec Production a pris connaissance des différents mémoires et annexes supplémentaires déposés dans le dossier identifié en objet par certains participants au cours des dernières semaines.

De l'analyse de ces mémoires et annexes, Hydro-Québec Production a notamment observé un traitement inexact de plusieurs faits invoqués par ces participants et faisant abstraction des documents déposés par Hydro-Québec ou qui ont été autrement rendus publics par différents organismes oeuvrant dans le domaine de l'énergie nucléaire.

À titre d'exemples :

DM39.1**MÉMOIRE DU MOUVEMENT VERT MAURICIE (version complète)**

Énoncé de la p. 3 :

« Même sous un fonctionnement normal et quotidien, le rejet de tritium, de carbone 14 et autres radionucléides dans l'atmosphère, représentent un risque pour les travailleurs de la centrale G 2 et les populations en aval des vents dominants de la centrale nucléaire. »

Rectificatif :

Hydro-Québec réitère les informations contenues dans l'étude sectorielle sur la santé, réfère à la présentation du Dr Michel Plante (DA17) ainsi qu'aux propos du Dr Gilles Grenier de la Direction de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre de la séance du 9 novembre en soirée (voir DT3, p. 8, 13, 50, 51) et du 10 novembre en après-midi (voir DT4, p. 8 et suivantes). Voir aussi les documents DB3, DB8 et DB9 sur le site du BAPE.

Énoncé de la p. 4 :

« Aucune des recommandations du BAPE n'a été mise en application et nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation, ou les informations pertinentes, pouvant faciliter la compréhension et l'orientation de nos choix, sont incomplètes sinon biaisées. »

Rectificatif :

Cet énoncé est faux. Pour plus de détails, se référer au document DA9 indiquant le suivi donné par Hydro-Québec Production aux recommandations de 1994.

Énoncé de la p. 12 :

« Le nucléaire met en danger le réservoir génétique humain et compromet l'intégrité des écosystèmes vitaux pour les générations futures. »

Rectificatif :

Voir ci-dessus le rectificatif à l'énoncé de la page 3 du même mémoire.

DM44.6**MÉMOIRE DU REGROUPEMENT POUR LA SURVEILLANCE DU NUCLÉAIRE
(version française)****Énoncé de la p. 6 :**

« En termes concrets, le coeur du réacteur Gentilly-2 a atteint la fin de sa vie utile pour cause de vieillissement prématuré de composantes cruciales. Alors qu'il était conçu pour une vie utile de quarante ans, il n'a duré qu'à peine vingt ans. »

Rectificatif :

Se référer à la réponse à la question 5 dans le document DQ1.1 qui mentionnait : « Avant même la mise en service commerciale de la centrale de Gentilly-2 en 1983, la conception prévoyait que les tubes de force (T/F) étaient conçus pour subir un bombardement neutronique pendant 210 000 heures en équivalent de la pleine puissance (HEPP). À un facteur de production moyen de 80 %, cela voulait dire que la fin de la vie utile de ces composants serait en 2013. »

Énoncé de la p. 25 :

« Le RSN a appris qu'une grande partie de la dégradation du système primaire caloporteur n'a été ni étudié, ni documenté avec suffisamment de détail. »

Rectificatif :

Cet énoncé est faux puisque de multiples bilans de santé ont été réalisés à cet effet par Hydro-Québec Production. Se référer de plus aux transcriptions (DT4) de la séance du 10 novembre en après-midi et aux acétates présentées par Marc Aubray (DA25 et DA26) lors de cette même séance.

DM60**MÉMOIRE DU PARTI VERT DU CANADA****Énoncé de la section Pourquoi dire non à la réfection de Gentilly-2**

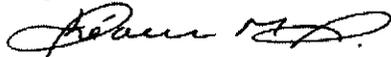
« Gentilly 2 dégage des matériaux radioactifs dans l'air, l'eau fréquemment, et seraient responsables en partie de cancers, anomalies à la naissance et chez les animaux de laboratoire.»

Rectificatif :

Voir le rectificatif à l'énoncé de la page 3 du mémoire du Mouvement vert Mauricie (DM39.1).

En terminant, il n'est pas de l'intention d'Hydro-Québec de soulever toutes et chacune des inexactitudes apparaissant dans ces mémoires et annexes. Par conséquent, Hydro-Québec tient à souligner que l'absence de commentaires ne saurait être interprétée comme une admission ou reconnaissance de sa part de l'exactitude ou de la véracité des faits présentés par ces participants.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame Boutin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michel R. Rhéaume, FCNA
 Chef – Affaires réglementaires, environnementales
 et consultations publiques

MRR/sn

c.c. :	M. Aubray	HQ	C. Drouin	HQ
	H. Desnoyers	Nove	D. Forget	HQ
	S. Bouchard	HQ	C. Lacroix	HQ
	M. Désilets	HQ	M. Lupien	HQ
	M. Doyon	HQ	M. Trépanier	HQ